



FICHER ELECTORAL ET CARTE NINA DU MALI

SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

- A. Historique du Fichier Electoral**
- B. 1-Fichier manuscrit de 1992**
- C. 2-Fichier informatisé de 2002**
- D. B -Le ravec en 2008-2009**
- E. C- Fichier biométrique de 2013**
- F. D-La carte NINA valant CARTE d'électeur**

Introduction: Problématique du Fichier Electoral en Afrique francophone

Au lendemain des conférences nationales, la problématique du fichier électoral en général et des listes électorales en particulier a constitué les premiers défis à relever pour les jeunes démocraties africaines. Héritage des partis uniques, les élections d'alors, ne présentaient aucun enjeu et étaient caduques à cause de l'absence absolue d'alternance.

3

- L'euphorie du multipartisme et la soif d'élections libres ont manifestement occulté l'élaboration de listes électorales et de fichier électoral fiables, socle de la pérennité, de la stabilité de tout processus électoral. C'est pourquoi le fichier électoral a été pendant longtemps au cœur des contentieux électoraux dans l'espace francophone d'Afrique.

4

Toutefois, cette problématique du fichier électoral dans l'espace francophone s'est atténuée avec la maturité de la démocratie, de l'alternance, de l'évolution des lois et procédures électorales mais surtout avec l'introduction des nouvelles technologies qui a permis d'asseoir durablement l'unicité de l'électeur.

Le Mali n'a pas échappé au phénomène de contestation des listes électorales de 1992 à 2013 où il a utilisé pour la première fois un fichier biométrique.

5

Evolution du fichier électoral du Mali :

6

TABLEAU DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION ELECTORALE (1992-2008)

Années	1992	1997	2002	2007	2008
Nombre d'électeurs	4 717 967	5 254 299	5 746 202	6 884 524	7 248 318
Taux de participation (Nombre de votants)	23,59% (1.019 781)	29,02 % (1 692 282)	38,3 % (2 201 154)	36,17 % (2 494 846)	

NB : Il est à noter que les taux de participations concernent uniquement les élections générales.

E L'EVOLUTION DE LA POPULATION ELECTORALE (2011-2016)

Code Région	Région	Nombre d'Electeurs					
		2011 (FE)	2012 (FEC)	2013-2014 (FEB)	2015 (Févr.)	2015 (Juil.)	2016
01	KAYES	994 990	863 248	801 478	891 154	889 739	908 789
02	KOULIKORO	1 200 929	1 112 826	950 864	1 057 358	1 070 795	1 091 184
03	SIKASSO	1 322 610	1 221 790	1 168 981	1 239 150	1 255 437	1 277 349
04	SEGOU	1 154 053	1 010 444	1 028 671	1 116 645	1 120 076	1 138 689
05	MOPTI	992 013	934 303	935 080	996 248	1 002 642	1 017 854
06	TOMBOUCTOU et TAOUDENI	388 428	367 672	332 697	365 590	367 892	373 408
07	GAO ET MENAKA	385 413	376 323	261 951	287 992	288 909	292 910
08	KIDAL	64 922	63 664	35 095	36 913	36 734	36 624
09	BAMAKO	1 001 558	594 576	1 049 728	1 106 574	1 108 633	1 112 543
Total de l'intérieur		7 504 916	6 544 846	6 564 545	7 097 624	7 140 857	7 249 350
10	EXTERIEUR	1 288 587	704 594	265 151	301 278	365 080	371 978
Total de l'extérieur =		1 288 587	704 594	265 151	301 278	365 080	371 978
TOTAL GENERAL =		8 793 503	7 249 440	6 829 696	7 398 902	7 505 937	7 621 328

Le fichier manuscrit

- L'évolution du fichier électoral du Mali est le fruit des différentes contestations qui ont jalonné la période démocratique.
- Il y a eu d'abord le fichier électoral **manuscrit** de 1992 issu d'un recensement des citoyens qui a été effectué de porte à porte au moyen de simples formulaires.

9

- Il comportait beaucoup d'insuffisances à cause du *nombre très élevé de citoyens ne disposant pas de pièces d'état-civil, des difficultés liées à l'identification correcte des citoyens remplissant les conditions de vote*, aussi il ne comportait pas l'inscription à l'avance des jeunes qui atteignaient la majorité électorale avant le jour du scrutin.
- Ces insuffisances ont conduit en 1997, la Cour Constitutionnelle, à invalider les résultats des élections législatives en réponse à la requête des partis politiques d'opposition portant sur l'absence de listes électorales fiables.

10

LE FICHIER INFORMATISE

- En réponse à ces faiblesses, il y a eu le **Recensement Administratif à Caractère Electoral (RACE)** de 2000 à 2001 qui a aboutit à un fichier électoral **informatisé** dit **fichier RACE** ayant permis d'organiser toutes les élections générales qui se sont tenues en **2002, 2007 et 2009**.
- A l'épreuve du temps celui ci ne tardera pas à montrer ces limites à travers une évolution rapide du nombre d'électeurs comme l'indique le tableau évolutif suivant.

11

- C'est ainsi qu'à l'instar de plusieurs pays de la sous région, apparaît en **2013 le fichier biométrique** issu du fichier du **RAVEC (Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil)** comportant les empreintes digitales et les photographies faciales numérisées de tous les électeurs.
- Depuis son élaboration ce fichier a été régulièrement actualisé à partir des résultats issus de plusieurs révisions ordinaires et exceptionnelles. Ces révisions sont exécutées par des commissions administratives composées majoritairement de représentants des partis politiques.

12

LE RAVEC

Face aux faiblesses du système d'état civil, le Gouvernement du Mali a mis en œuvre depuis 2003 un vaste programme de modernisation et de consolidation de son système d'état civil avec les composantes suivantes :

- l'amélioration de l'accessibilité à l'état civil par le maillage complet du territoire avec la création des centres de déclaration dans les villages et la démultiplication des centres secondaires;
- le renforcement des compétences des agents d'état civil;
- la production et la dotation gratuite des communes en documents d'état civil;

- la reconstitution des archives de l'état civil dans tous les cercles et communes ,chefs lieux de cercles;
- La communication continue sur l'importance de l'état civil;
- **l'exécution d'un Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil en vue de :**

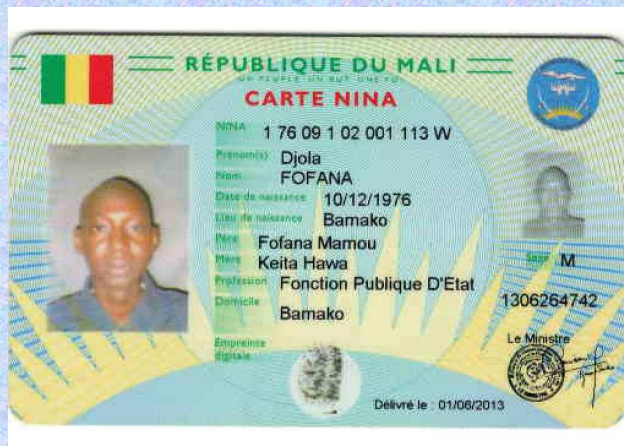
- dénombrer et identifier tous les citoyens ;
- constituer une base de données contenant les informations individuelles relatives à l'état civil, à la localisation, à la biométrie et à la photo ;
- attribuer un numéro d'identification unique appelé NINA à chaque personne identifiée.

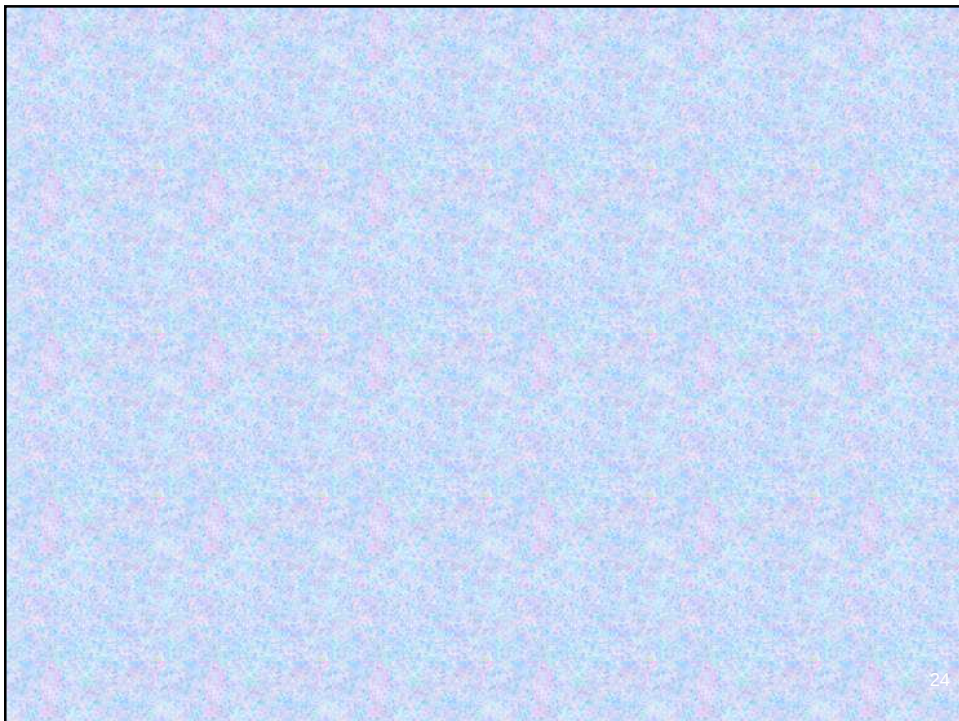
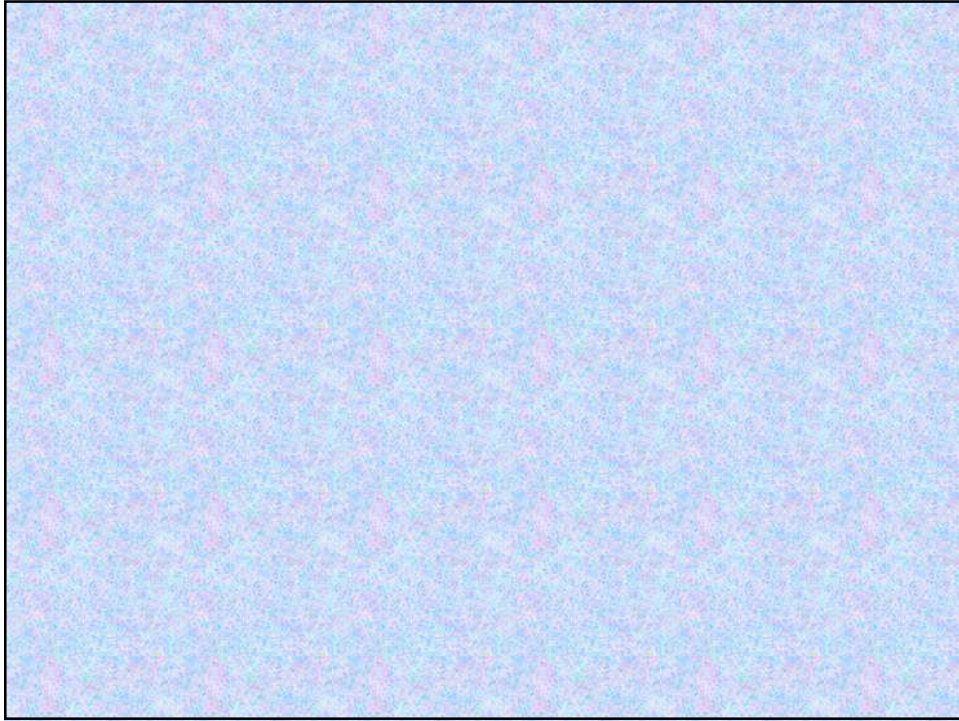
LA CARTE NINA (valant carte d'électeur)

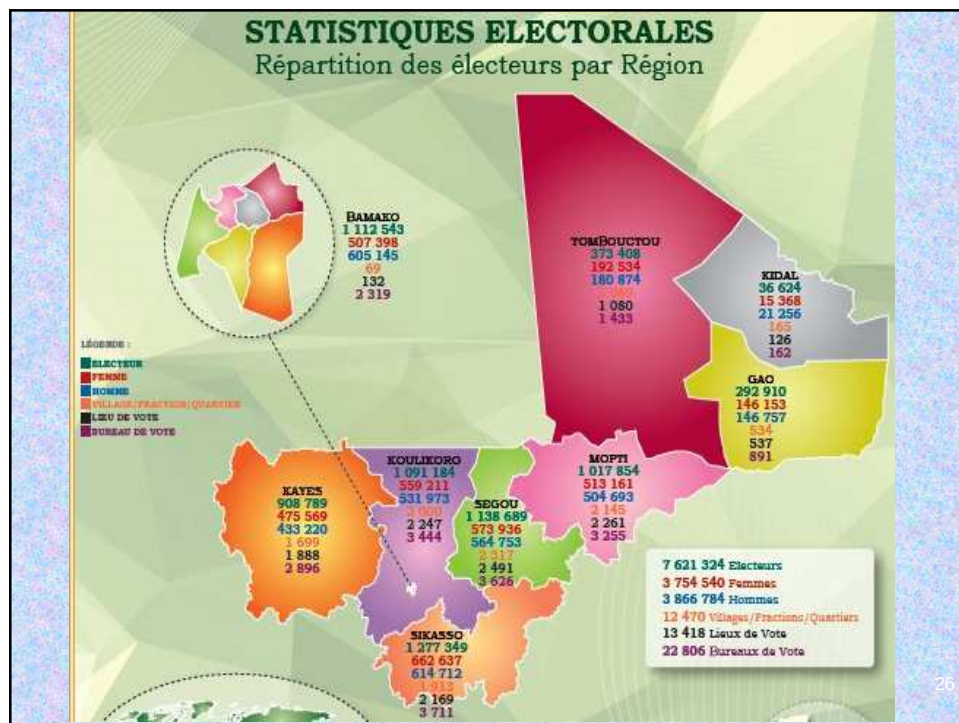
A la suite de l'élaboration du fichier électoral biométrique, la classe politique dans le souci de renforcer la crédibilité des élections de sortie de crise de 2013, a demandé de retenir la carte NINA en lieu et place de la carte d'électeur. La particularité de la carte NINA est qu'elle comporte la photo incrustée de l'électeur. Cette demande a été consacrée dans la loi électorale mais le modèle et le libellé sont fixés par décision du ministre chargé de l'Administration Territoriale. Les cartes NINA sont remises à leurs titulaires dans les conditions de délais et procédure déterminées par le ministre chargé de l'Administration Territoriale.

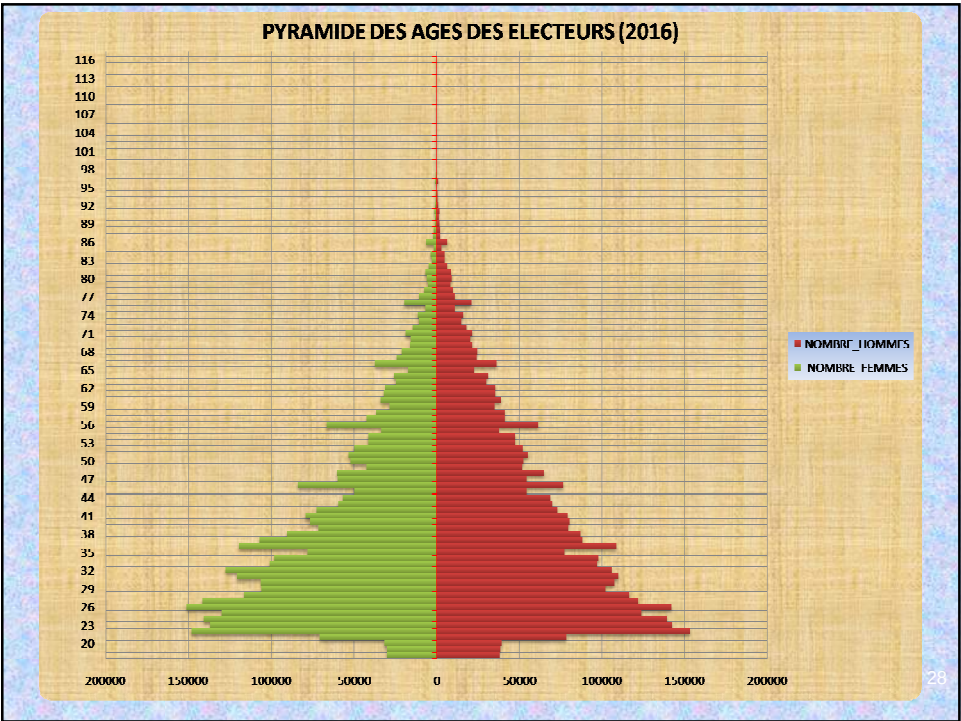
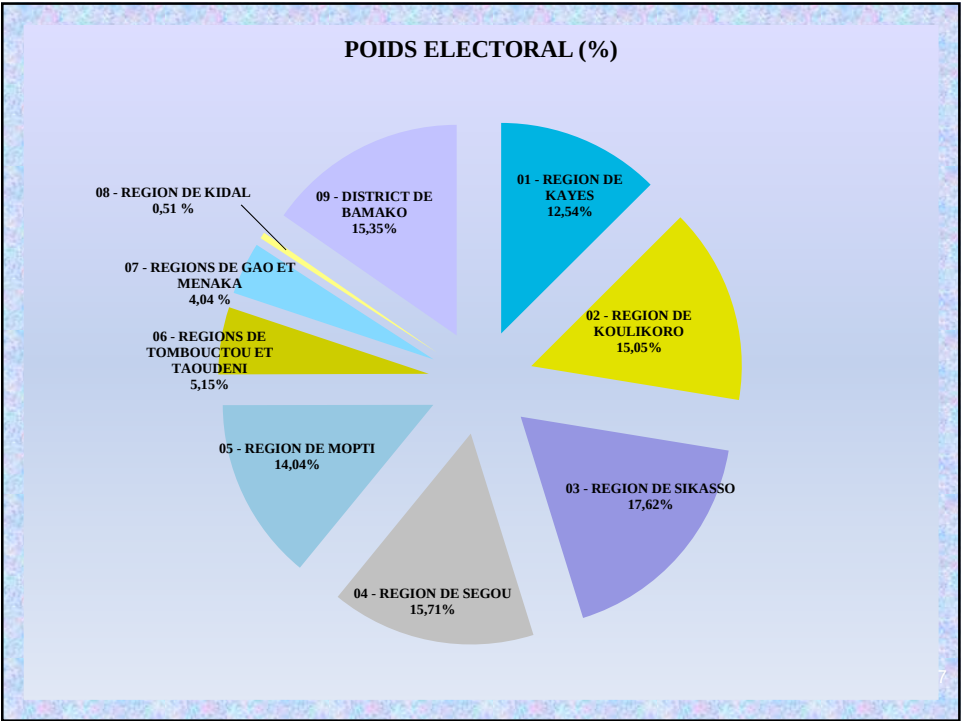
La carte NINA a été d'un apport certain dans la crédibilisation des élections de 2013 notamment dans l'identification des électeurs. Cependant, force est de reconnaître qu'elle comporte de nombreuses anomalies issues du RAVEC. Ces anomalies altèrent sa fiabilité en tant que document d'identité.

A cela, il faut ajouter l'absence sur les cartes NINA de l'indication du lieu de vote.









E.1. Forces du fichier électoral biométrique

- Garantie de l'unicité de chaque électeur dans le fichier électoral, afin d'assurer la mise en œuvre du principe:
« **un électeur, une voix** »
- Identification sûre de l'électeur dans le bureau de vote au moyen de la carte NINA.
- Authentification des électeurs au moyen des listes d'émargement comportant la photo en couleur de grande taille et de qualité améliorée;
- Les investigations effectuées sur le fichier électoral biométrique actualisé font ressortir les éléments positifs suivants :
 - ✓ Zéro doublon;
 - ✓ Zéro électeur sans prénom ou nom et sans données biométriques;
 - ✓ Zéro électeur mineur (moins de 18 ans);
 - ✓ Zéro électeur sans lieu et bureau de vote;
 - ✓ Zéro bureau de vote sans électeurs;
 - ✓ Zéro VFQ sans BV;
 - ✓ Zéro bureau de vote de plus de 500 électeurs.

29

E.2. Limites du fichier électoral biométrique

- *Faible* inscription des jeunes de 18 à 21 ans (voir pyramide des âges);
- *La sectorisation*, qui permet de rapprocher l'électeur de son lieu de vote, est souvent ***inexistante ou incomplète*** dans certains quartiers des centres urbains;
- Les régions de Taoudéni et de Ménaka restent techniquement rattachées à leur région-mère.

30

E.2. Limites du fichier électoral biométrique

➤ Les investigations effectuées sur le fichier électoral biométrique actualisé font ressortir des erreurs de saisie telles que :

- ✓ Faible inscription des jeunes de 18 à 21 ans ;
- ✓ Inversion du genre de quelques électeurs ;
- ✓ Présence de caractères indésirables dans certains prénoms et noms ;

NB: Ces erreurs de saisie liées au RAVEC n'ont aucune incidence sur la fiabilité du fichier électoral.

31

M E R C I D E V O T R E
A T T E N T I O N

32